

Archived Content

Information identified as archived on the Web is for reference, research or recordkeeping purposes. It has not been altered or updated after the date of archiving. Web pages that are archived on the Web are not subject to the Government of Canada Web Standards. As per the [Communications Policy of the Government of Canada](#), you can request alternate formats by [contacting us](#).

Contenu archivé

L'information archivée sur le Web est disponible à des fins de consultation, de recherche ou de tenue de dossiers seulement. Elle n'a été ni modifiée ni mise à jour depuis sa date d'archivage. Les pages archivées sur le Web ne sont pas assujetties aux normes Web du gouvernement du Canada. Conformément à la [Politique de communication du gouvernement du Canada](#), vous pouvez obtenir cette information dans un format de rechange en [communiquant avec nous](#).

Canada – Points de discussion
Session extraordinaire du Conseil du commerce des services – le 1^{er} juillet 2005

Cette intervention, qui s'inspire du document que nous avons préparé, contient les points saillants des objectifs du Canada au cours des négociations et établit les principaux critères qu'appliquera le Canada pour mesurer le progrès de ces négociations. Elle porte sur notre évaluation quant au degré d'efficacité atteint dans la réalisation de nos objectifs. Elle contient aussi quelques réflexions sur le chemin à parcourir. Le document sera disponible au fond de la salle après mon intervention.

Malheureusement, selon notre évaluation minimale, le Canada ne constate pas encore des progrès suffisants dans les négociations sur le commerce des services. Cela peut être démontré à la fois sur le plan quantitatif et qualitatif. À l'avenir, nous devons renforcer notre engagement collectif pour parvenir à des résultats positifs, tout comme nous devons améliorer nos méthodes de travail selon un plan de travail qu'il faudra mettre sur pied. Nous sommes d'avis que nous pourrions y parvenir dans le contexte de notre actuel cadre de négociation.

La participation du Canada aux négociations concernant l'accès aux marchés répond à deux objectifs globaux... accroître à la fois la qualité et la quantité quant à la libéralisation du commerce des services.

Pour ce qui est de la quantité, nous considérons que les négociations actuelles au sein de l'OMC au sujet des services nous offrent la possibilité de nous attaquer à deux grands écarts en rapport avec les engagements au titre de l'AGCS.

Le premier écart a trait aux divergences sur le plan des engagements quant à l'accès aux marchés parmi les membres de l'OMC, par suite des négociations portant sur le commerce des services du Cycle d'Uruguay. Un examen de l'information contenue sur le site Web de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) nous fournit un aperçu de l'ampleur de l'écart. Le Canada y figure comme ayant adopté 104 engagements sectoriels. Les pays développés ont d'une manière générale adopté des nombres à peu près similaires d'engagements (plus de 100). Quant aux pays en voie de développement, ils ont adopté en moyenne moins de 40 engagements, cependant que les pays les moins développés en ont adopté en moyenne moins de 20.

Le deuxième écart, probablement le plus sérieux, est celui qui existe entre les offres de l'AGCS et la situation actuelle de l'ouverture des marchés dans les économies des pays membres. Les événements qui se sont produits depuis le Cycle d'Uruguay ont permis de constater qu'un grand nombre de membres de l'OMC prennent part à deux phénomènes sur le plan économique, soit i) une réforme et une libéralisation importantes et unilatérales sur le plan de la réglementation et ii) l'élaboration d'accords de libre-échange bilatéraux et régionaux, dont un grand nombre prévoit des engagements sur le plan de la libéralisation du commerce des services. Cela a eu pour effet de créer une situation où les engagements concernant le commerce des services de l'OMC se trouvent en retard par rapport aux cadres de la réglementation et des échanges commerciaux dans un grand nombre de pays membres.

Alors qu'il y aura toujours une certaine divergence entre les pays membres, vu la souplesse, l'engagement à l'égard d'une « libéralisation progressive » et l'instauration d'une orientation axée sur le développement de l'AGCS, le Canada s'attend à un plus grand nombre

d'engagements, en particulier sur les principaux marchés émergents. Comme point de départ, à cet égard, le Canada s'attend à ce que d'autres pays membres adoptent le plus grand nombre possible d'engagements au niveau de l'ouverture actuelle sur le plan de la réglementation.

En plus de l'accroissement quantitatif des engagements dans les secteurs clés, le Canada vise aussi l'amélioration qualitative de ces engagements.

La qualité des engagements concernant le commerce des services n'est pas un sujet qui se prête à des généralisations. Les secteurs des services sont uniques dans leur genre. Par exemple, ils présentent des différences quant à la nature des entreprises qui œuvrent dans leur milieu, l'environnement réglementaire où ils évoluent et le caractère des barrières commerciales auxquelles ils se trouvent confrontés sur les marchés internationaux. Nous avons décrit les objectifs spécifiques du Canada au niveau sectoriel dans notre document de salle... Je ne les examinerai pas en détail, mais je peux dire qu'ils ont trait à des secteurs tels que les services financiers, les services de télécommunications, les services de transport, les services informatiques et connexes, les services environnementaux, les services professionnels et les services énergétiques. La nature des engagements que nous visons a été précisée dans nos demandes et indiquée aux pays membres au cours de nos rencontres bilatérales. Dans le cadre des nombreuses contributions que nous avons parrainées, coparrainées ou soutenues, nous avons aussi indiqué avec une plus grande précision ce que les résultats qualitatifs devaient être dans ces secteurs d'intérêt. À mesure que nous avancerons, le Canada s'efforcera de trouver le moyen d'élargir le consensus dans ces domaines sectoriels, pour passer de l'entente commune entre groupes de pays membres aux vues similaires à des efforts de négociation plus officiels dans les groupes où cela sera nécessaire. Que ce soit sur une base bilatérale, dans le cadre de discussions suivies concernant l'offre et la demande, ou sur une base multilatérale entre demandeurs et marchés clés, ou encore de façon multilatérale lors d'une session extraordinaire du Conseil du commerce des services ou dans tout autre forum (les modalités de la négociation concernant les services sont explicitement caractérisées par la souplesse à cet égard), il faudra accorder une plus grande visibilité à ces travaux. Quelle que soit la forme qu'ils prendront, ces efforts seront soutenus par les « outils d'information » présentement proposés par le président et le secrétariat du Conseil du commerce des services.

Le Canada a aussi des objectifs de nature modale. Il convient de noter que les questions de caractère modal ont été généralement exprimées de façon à indiquer l'existence d'une simple polarisation des intérêts. À notre avis, il s'agit-là d'une mauvaise approche.

À titre d'exemple, le mode 4 a été généralement perçu comme représentant les intérêts d'un pays membre en voie de développement en vertu desquels les engagements ne sont exigés que des pays membres développés. Cela a permis à un grand nombre de pays membres d'ignorer le fait que l'accès au titre du mode 4, en particulier aux marchés des pays membres en voie de développement où le niveau actuel des engagements est de piètre qualité, est tout aussi important dans le cas des pays développés. Le mode 4 a constitué l'une des principales demandes du Canada au cours de ce cycle. Nous avons entamé les négociations avec des engagements appropriés au titre du mode 4, et nous les avons renforcés de façon significative par les deux offres que nous avons faites. Nous n'avons pas encore constaté le même degré d'engagement de la part des autres pays, en particulier les soi-disant demandeurs, à ce sujet. Notre document précise les critères que nous aimerions voir adopter.

Au même moment, le mode 3 a été perçu comme un simple intérêt des pays membres développés. Il est vrai que le mode 3 est important pour le commerce des services des pays

membres développés. Toutefois, il est tout aussi vrai que l'accès au titre du mode 3 est important pour les fournisseurs de services des pays membres développés, même entre marchés de pays développés. Le Canada a noté par le passé les conclusions de la CNUCED au sujet des tendances liées à la libéralisation au titre du mode 3. Un simple examen des offres présentement proposées permet de conclure que cette libéralisation ne se reflète pas entièrement dans les nouveaux engagements découlant des négociations. Le fait de réduire l'écart entre les engagements au titre de l'AGCS et les réalités nationales est un important moyen de conserver et de renforcer les progrès qui ont été réalisés à l'interne par les pays membres.

Enfin, au sujet du mode 1, les pays membres ont commencé à reconnaître l'importance sans cesse accrue de ce secteur du commerce des services. Nous avons participé avec grand intérêt au récent Symposium consacré au mode 1. Conscient de la « commerciabilité » des services, en raison des développements dans les domaines de l'information et des télécommunications, le Canada a formulé un certain nombre de demandes dans le domaine du mode 1. Bien que les travaux sur la façon de procéder de façon concertée au sujet du mode 1, et si oui ou non aller de l'avant, se trouvent encore au stade préliminaire, nous sommes impatients d'étudier ce domaine.

M. le président, des négociations réussies doivent aller dans les deux sens. Le Canada a présenté, dans les délais, une « demande » et deux « offres » d'accès aux marchés. À notre avis, nous avons répondu aux demandes d'accès aux marchés émanant d'une grande variété de membres de l'OCM, dont des pays développés. Nous n'avons pas constaté un niveau d'engagement similaire de la part de nos partenaires commerciaux. Les pays membres n'ont généralement pas répondu à nos demandes concernant un accès additionnel aux marchés. Nous avons bien exposé cette absence de réponse dans notre document de salle. Je ne m'y attarderai pas... ce serait trop long et trop déprimant. Qu'il suffise de dire que le Canada s'attend à ce que plus de propositions soient présentées avant la fin de ces négociations.

Nous devons trouver les moyens de faire progresser nos négociations au sujet de l'accès aux marchés. D'après les discussions que nous avons eues avec les autres pays membres, nous sommes persuadés que beaucoup d'entre eux partagent notre point de vue.

Le Canada aimerait proposer plusieurs idées pendant que vous examinez votre rapport.

- Nous devons poursuivre les négociations sur le commerce des services, sans nous préoccuper de ce qui se passe dans les autres domaines de la négociation. Nous avons jusqu'ici travaillé en nous fondant sur la « confiance conditionnelle » et nous devrions pouvoir le faire encore. Nous devrions tous mettre de l'avant nos offres les plus ambitieuses, de sorte que l'on puisse en faire une évaluation honnête. Négocier des liens devrait être notre dernière préoccupation et non la première.
- Nous avons besoin de nouvelles méthodes de négociation. Nous ne préconisons pas de nouvelles modalités. Nous avons des modalités pour les négociations au sujet du commerce des services qui sont suffisamment souples pour faciliter notre travail. Le processus des demandes et des offres doit demeurer à la base de nos travaux. Toutefois, nous devons reconnaître que ce processus n'a pas donné des résultats concluants. Là où nous avons progressé sur le plan des consensus, ces derniers sont intervenus en dehors du processus officiel de la session extraordinaire du Conseil du commerce des services et ce, au sein de groupes multilatéraux plus restreints. Bien que

l'expérience de ces groupes non officiels soit variable, dans certains cas ces derniers ont pu présenter des propositions bien détaillées. Cela a eu pour effet d'orienter nos travaux vers des secteurs comme les services financiers, le mode 4 et, plus récemment encore, le mode 1. Bien que l'approche bilatérale demeure encore valable, nous assistons de plus en plus à l'émergence de ce qui pourrait être considéré comme des demandes multilatérales (des points de repère pour certains) sous forme d'une variété de déclarations et de propositions émanant de proposants au niveau sectoriel et modal. Notre processus de négociation devrait permettre de donner plus de précision à ces demandes et faciliter un engagement réel entre les demandeurs et les autres pays membres.

- L'organisation actuelle du travail (qui prévoit un seul Groupe de concertation sur les services complet avant Hong Kong) ne suffit plus à assurer que nos négociations atteindront un niveau comparable de spécificité par rapport à d'autres domaines de négociation le moment venu. De l'avis du Canada, nous avons besoin d'un plan de travail clair offrant des possibilités additionnelles pour ce qui est de tirer parti des travaux des groupes non officiels. Nous demandons au président d'envisager les mesures suivantes :
 - i) inviter les pays membres qui participent à des groupes non officiels à donner suite à leurs diverses déclarations lors de la séance extraordinaire du Conseil du commerce des services et à élaborer des propositions spécifiques relatives aux négociations afin de promouvoir la participation des autres pays membres;
 - ii) recommander aux pays membres qui participent à des groupes non officiels de poursuivre leurs rencontres après chaque rencontre et de donner l'accès à leurs délibérations à l'ensemble des pays membres, de sorte qu'une mobilisation réelle puisse intervenir au sujet de ces propositions relatives aux négociations;
 - iii) recommander aux pays membres de faire participer les fonctionnaires du secrétariat de l'OMC comme personnes ressources lors de leurs discussions non officielles;
 - iv) convoquer une série de rencontres non officielles (à partir de septembre) consacrées spécifiquement à des secteurs ou à des modes particuliers. Cela devrait permettre au président d'avoir une vue d'ensemble des éléments abordés lors des délibérations relatives aux secteurs et aux modes.

Mon intervention a notamment porté sur l'accès aux marchés. Toutefois, tout comme il nous faut faire progresser cet élément sur la base d'un plan de travail dynamique, nous devons aussi faire progresser nos travaux consacrés aux règlements. Nous sommes d'accord avec d'autres membres sur le fait qu'il nous faut établir un plan de travail qui nous permettra de concentrer notre focalisation dans les domaines du GTRI et de la réglementation sur ce qui pourrait être accompli de façon réaliste, aussi bien à Hong Kong qu'au cours des négociations. Tout comme certains autres membres, le Canada voit un potentiel certain dans les travaux consacrés à la transparence au niveau de la réglementation. Nous devons, toutefois, focaliser davantage notre action si nous voulons déterminer avec un certain degré de certitude les autres domaines de la réglementation où nous devons mobiliser les intervenants nationaux dans les consultations que les résultats des négociations exigeront.